

L'IDENTITE JURIDIQUE INDISPENSABLE POUR AVOIR ACCES AUX PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT

Jeudi 14 mars Mission permanente de la Francophonie à new York 3:00 pm-4:30 pm

Thème : «IDENTITE JURIDIQUE DE LA FEMME INDISPENSABLE A SA PARTICIPATION POLITIQUE »

Introduction

La question de l'identité juridique se pose avec acuité en Afrique et plus spécifiquement en Côte d'Ivoire. En effet, la déclaration systématique des naissances n'est pas encore entrée dans les mœurs car les populations analphabètes la perçoivent comme une possibilité et non une obligation. En effet, pour déclarer une naissance, ils ont besoin d'avoir une raison spéciale car pour eux, la présence physique de l'enfant est une preuve suffisante de son existence.

- Selon le RGPH 2014,
 - les personnes ayant affirmé avoir été déclarées à l'état civil sont au total 17 794 379 soit 78,5 % de la population totale.
 - l'effectif des personnes ayant déclaré n'avoir jamais été déclarées à l'état civil est de 3 926 034 (17,3 %). 50% environ sont des femmes sans compter celles qui sont restées pour compte.
- Selon l'UNICEF Côte d'Ivoire,
 - **Un (1) en sur 3** n'est pas déclaré. ces enfants n'ont aucune identité officielle et sont ainsi privés d'accès à des droits fondamentaux en santé, en éducation et en protection.
 - En milieu rural, seuls 47% des enfants sont enregistrés à la naissance, en comparaison aux zones urbaines où le taux est de 84%, ».

ACTIONS OSC

Un projet WANEPCCI mis en œuvre récemment en 2017 en prélude aux élections locales a permis de montrer la réalité de cette situation : « **Le projet de sensibilisation des femmes de Yopougon** »

Le projet de sensibilisation des femmes de Yopougon (commune la plus peuplée de CI) pour une participation massive aux élections locales financé sur fonds propres par WANEPCCI.

Après 12 séances de sensibilisation au cours desquelles 835 femmes ont été touchées, nous nous sommes rendu compte que 389 parmi elles n'avaient jamais eu d'extrait de naissance.

La situation a tendance à s'aggraver puisque toutes ces femmes qui n'ont pas d'extrait ne peuvent pas non plus offrir le certificat de naissance à leur progéniture.

FEMMES ET ELECTIONS

- La loi électorale ivoirienne (Code électorale) stipule en son article 17 que pour être candidat il faut être électeur et pour être électeur il faut être inscrit sur la liste électorale. Cependant l'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique et non obligatoire. De ce fait pour prétendre être sur cette liste il faut non seulement se déplacer en personne mais en plus il faut avoir une carte nationale d'identité donc être déclaré à la naissance.
- Malheureusement les femmes constituent la majorité de la population non déclarée à la naissance. En effet, du fait du système patriarcal, l'on préfère déclarer à la naissance les garçons qui seront scolarisés ensuite, la petite fille étant destinée aux tâches ménagères et au mariage.
- De ce fait, les femmes se retrouvent encore lésées lorsqu'il faut s'inscrire sur la liste électorale pour être éventuellement candidates.
- Une solution palliative serait de se faire établir un jugement supplétif, là encore une difficulté de taille est le coût d'établissement de cet acte. Les femmes constituant la frange la plus pauvre de la population, elles se trouvent de fait exclues de la sphère politique en tant qu'électrices et candidates.
- La liste électorale en 2010 comptait plus de femmes que d'hommes soit 50,8% de femmes, en 2016 la population féminine est passé 49,52%, en 2018 le nombre de femmes a encore baissé à 49,09%.
- A l'analyse, le nombre de femmes sur la liste électorale va en diminuant réduisant ainsi leur participation politique. Cependant l'expérience a montré que le taux de réussite des femmes aux élections en Côte d'Ivoire est souvent meilleur à celui des hommes. Malheureusement le nombre de candidatures féminines est très faible.
- Les dernières élections locales d'octobre 2018 :
 - TETES DE LISTE 51 femmes 634 HOMMES TOTAL 685. ELUS : F 15 (2,19%), H 185
 - TETES DE LISTE 7 FEMMES 81 HOMMES TOTAL 88. ELUS : F 1, H 30
- Aux élections des députés en 2016 : Candidatures : H 2 346 (87.73%) F : 328(12.27%)

Elus : F 29 H 226

LES ACTIONS POUR CORRIGER

GOUVERNEMENT

Le gouvernement de Côte d'Ivoire actuel ayant pris conscience de cet état des faits à pris certaines mesures :

- La loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 qui a rendu l'école obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans a permis d'atteindre presque l'égalité entre les filles et garçons au niveau du primaire (52% pour les garçons contre 48% pour les filles en 2016-2017) . cette loi favorise par ricochet la déclaration des naissances ou du moins l'établissement des extraits de naissance pour tous les enfants, fille ou garçon.
- Depuis Novembre 2016, l'État de Côte d'Ivoire s'est doté d'une nouvelle constitution qui assure la protection de la femme contre toutes les formes de violences, renforce les droits politiques de la femme, encourage la promotion des femmes aux responsabilités dans les administrations publiques et privées.
- 2 Lois ont été prises en novembre 2018 dans l'objectif de rapprocher les centres d'état civil des populations (utilisation des chefs de villages désormais auxiliaires de l'administration), l'information de l'état civil (dématérialisation de l'acte) , période de carence de Une année pour les adultes jamais déclarés à l'état civil)
- Le Conseil des Ministres du 6 mars 2019 a adopté le projet de loi sur la représentativité des femmes dans les assemblées élues. Ce projet de loi impose un quota minimum de 30% de femmes sur le nombre total de candidats présentés pour tous les scrutins avec l'objectif d'atteindre la parité.

LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

Certaines organisations de la société civile ont mené beaucoup d'actions pour la déclaration de femmes à l'état civil mais cela s'avère insuffisant car onéreux.

AFJCI, ONEF, WANEP-Cote d'Ivoire avec des audiences foraines ciblées sur les femmes à la veille des élections. Ces actions sont très limitées et touchent à peine 10% des femmes sans identité juridique car elles ont un coût élevé (environ 30000 fcfa ~46€ / personne)

CONCLUSION

- Nous espérons que ces mesures prises par le gouvernement vont améliorer les déclarations de naissances et renforcer l'identité juridique des populations en particulier celle des femmes donc renforcer la participation politique des femmes.
- Renforcer l'identité juridique des femmes, permettrait à ces femmes de participer au choix de ceux qui orientent le développement et par ricochet de participer tout simplement au développement